

Paris, le 13 MARS 2009



**Secrétariat général**

Le Secrétaire général

182 rue Saint-Honoré  
75033 Paris Cedex 01

Téléphone : 01 40 15 75 46  
Télécopie : 01 40 15 85 30

N° 251 /09/SG/

Affaire suivie par

Marc Oberlis

Marc.Oberlis@culture.gouv.fr

Téléphone : 01 40 15 84 79  
Télécopie : 01 40 15 85 64

**Note à l'attention de**

**Mmes et MM. les directeurs et délégués d'administration centrale**

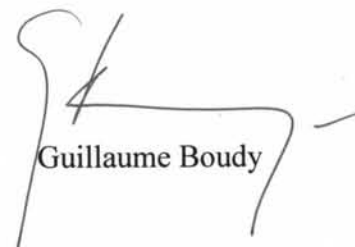
**Mmes et MM. les directeurs régionaux des affaires culturelles**

**Mmes et MM. les présidents et directeurs d'établissements publics**

**Objet** : Campagne d'entretiens professionnels 2009 (au titre de l'année 2008)  
**PJ** : - Note du 15 janvier 2009 relative à campagne d'entretiens professionnels  
- Calendrier des CAP 2009

Ma note n° 33/09/SG du 15 janvier 2009 précise les modalités et le calendrier des entretiens professionnels. La date limite du 13 mars 2009 a été fixée pour le retour des comptes rendus au SPAS. Plusieurs d'entre vous ayant fait part de leurs difficultés à respecter ce calendrier jugé trop contraignant, la disposition suivante est arrêtée : les comptes rendus d'entretien professionnel devront être retournés au SPAS au plus tard 1 mois ½ avant la date de la CAP du corps concerné.

Par ailleurs, il est rappelé que l'obligation d'un entretien professionnel ne concerne que les fonctionnaires. Concernant les agents non titulaires, cet entretien n'est donc pas obligatoire. Toutefois, il peut avoir lieu si l'agent le souhaite. Dans ce cas, il n'a pas le formalisme particulier et n'est pas versé au dossier administratif de l'agent, sauf s'il le demande.



Guillaume Boudy